

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 SEPTEMBRE 2018**

**DELIBERATION N°2018.00324**

**TRANSPORTS SCOLAIRES - CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 06 septembre 2018

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 61

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 61

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Denis BARRIOL, M. Paul CELLE, M. Marc CHASSAUBENE, M. Gilles ESTABLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND

**Secrétaire de Séance :**

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

**RECU EN PREFECTURE**

**Le 27 septembre 2018**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20180913-D20180032410-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180927

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 13 SEPTEMBRE 2018**

### **TRANSPORTS SCOLAIRES - CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE**

La compétence de Saint Etienne Métropole sur un circuit de transport scolaire se limite à la prise en charge des trajets scolaires domicile - école, les communes étant compétentes pour les services spécifiques de transport des élèves pour les activités périscolaires (transports de cantine ou entre l'accueil périscolaire et l'école).

Dans la mesure où certaines communes ne disposent pas de toute l'expérience sur les transports que Saint-Etienne Métropole a acquise ainsi que des moyens mis en œuvre pour assurer ce service, Saint-Etienne Métropole propose aux communes concernées de mettre à sa disposition l'ensemble de sa compétence transport, conformément aux dispositions de l'article L.5211-4-1 II du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, dans un souci de continuité du service et afin d'organiser au mieux les transports périscolaires, les communes de Saint-Paul-en-Jarez et de Tartaras confient la gestion de ces transports à Saint-Etienne Métropole.

La mise à disposition de ce service par Saint-Etienne Métropole relevant des attributions des communes précitées engendre un surcoût, si bien que ces dernières doivent participer financièrement à la gestion de ce transport.

La participation des communes sera calculée sur la base du coût kilométrique journalier HT en fonction du nombre de kilomètres effectués par le transporteur lors des trajets périscolaire ou de cantine.

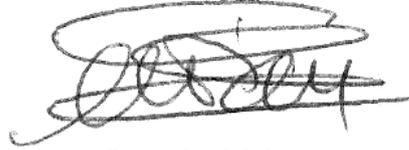
Ces conventions sont conclues sans limitation de durée.

#### **Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions de prestation de service avec les communes de Saint-Paul-en-Jarez et Tartaras,**
- **les recettes correspondantes seront perçues au chapitre 70 du Budget Annexe des Transports.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,  
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU